

Déclaration FSU au CSE du 19 Octobre 2017

Monsieur le Ministre,

Malgré votre discours appelant à la confiance, la réalité de cette rentrée est toute autre : suppression de milliers de contrats aidés sans même se soucier du devenir des personnes et leurs missions laissées vacantes, discours passéiste, comme par exemple sur la lecture ou encore décisions précipitées qui s'appliquent à moyens constants, par redéploiement...

Pour la FSU, la question de la démocratisation reste l'enjeu majeur. Il est impératif de mettre en œuvre un projet éducatif permettant la réussite de tous les jeunes de l'école maternelle à l'enseignement supérieur et d'assurer l'élévation du niveau de qualification.

Ceci nécessite de conforter le service public d'éducation ce qui passe notamment par davantage de mixité sociale, le développement de la formation initiale et continue des personnels, l'élaboration d'un plan de recrutements et de pré-recrutements. Cela nécessite également un investissement budgétaire en conséquence. Le budget prévu pour l'année 2018 ne permettra pas encore une fois de répondre aux besoins de l'école.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé à plusieurs reprises que l'enseignement professionnel est l'une de vos priorités et qu'une grande réforme est prévue pour la rentrée 2018. Des discussions doivent donc prochainement s'ouvrir sur la formation professionnelle initiale sous statut scolaire mais aussi parallèlement dans le cadre d'une nouvelle réforme de la formation professionnelle sur l'apprentissage.

La FSU prendra toute sa place dans ces groupes de discussions pour rappeler le rôle essentiel du service publique de l'éducation dans la formation et l'insertion des jeunes. Une formation initiale débouchant sur un diplôme délivré par l'éducation national reste un gage d'une insertion sociale et professionnelle réussie. L'éducation nationale doit donc rester un acteur majeur dans la qualification des jeunes et doit poursuivre sa politique d'élévation du niveau de qualification pour toutes et tous. En ce sens, la voie professionnelle doit garder sa double vocation au côté des autres voies du lycée comme mentionné à l'article L333-4 du code de l'éducation : « L'examen du baccalauréat général, technologique ou professionnel sanctionne une formation équilibrée qui ouvre la voie à la poursuite d'études supérieures et à l'insertion professionnelle. ».

Monsieur le Ministre , on ne peut pas opposer, comme vous le faite, insertion professionnelle et poursuite d'étude. Toutes les études montrent qu'il y a une meilleure insertion professionnelle lorsque le niveau de qualification s'élève. Les bachelier-es professionnel-les doivent donc pouvoir, comme les autres lyécen-nes, poursuivre leurs études dans le supérieur. L'amélioration de leur réussite dépend pour l'essentiel des conditions matérielles et pédagogiques qu'il vous faut mettre en œuvre.

La FSU s'opposera à des prérequis s'ils devaient constituer les prémisses d'une sélection à l'université. La FSU défend le droit de tous les jeunes à poursuivre les études de leur choix après obtention du baccalauréat.

La FSU rappelle qu'elle s'opposera à toutes mesures qui affaibliraient le service public de la formation professionnelle initiale, voie de formation qui doit être développée notamment dans le cadre du droit de retour en formation qualifiante. Celui-ci doit donc prendre toute sa place dans l'initiative 12 du grand plan d'investissement présenté par le premier ministre en septembre afin de former et accompagner les jeunes sortis sans qualification par un retour en formation initiale dans nos lycées et par un retour en formation continue par l'intermédiaire des GRETA.

La FSU n'acceptera pas que l'apprentissage soit développé en lieu et place de la formation professionnelle sous statut scolaire. L'accès à un premier niveau de qualification pour tous les jeunes doit rester une mission centrale du ministère de l'Éducation nationale. Les formations en alternance sous statut scolaire dispensées dans les lycées ont montré depuis de nombreuses années leur pertinence. Elles doivent donc être confortées, développées et améliorées pour répondre encore mieux à la demande sociale des jeunes et des familles en terme de qualification et de poursuite d'études

Enfin, nous tenons a rappeler notre attachement au fonctionnement des commissions professionnelles consultatives qui, faut-il rassemblent employeurs, salariés, pouvoirs publics et personnalités qualifiées pour se prononcer sur la transformation des contenus des diplômes compte tenu de l'évolution des métiers. Contrairement à ce que certains voudraient faire croire, le contenu des diplômes est discuté avec les employeurs qui participent à leur évolution. Pour la FSU, les diplômes de L'EN doivent continuer à attester d'une formation complète qui ne se limite pas à l'apprentissage de gestes professionnels. C'est en cela que les diplômes se distinguent de certaines qualifications professionnelles. N'en déplaise à certains, l'enseignement général contenu dans les diplômes professionnels et enseigné dans nos lycées reste fondamental pour développer l'esprit critique des lycéen-nes. Il permet, avec les autres enseignements. travers l'enseignement d'une culture à l'apprentissage de la citoyenneté et du "vivre ensemble". Cet enseignement participe de la formation du citoyen éclairé capable de faire vivre les valeurs de la République.